

égard nous devons solliciter l'indulgence et la coopération des membres de la députation tant de l'un que de l'autre parti. D'un côté nous ne voudrions pas interrompre les travaux en construction, ce qui entraînerait le chômage forcé; et, d'un autre côté, il nous faut bien tenir compte de l'état financier actuel et nous abstenir d'entreprises nouvelles, tant que nous n'aurons pas la perspective des sources de revenu requises pour leur exécution. Dans ces conditions, j'estime que notre revenu serait à peu près suffisant pour parer aux dépenses courantes; c'est, du moins, ce que j'espère.

Il reste à satisfaire d'autre manière à une dépense imputable sur le compte du capital les comptes spéciaux et de placement, formant un total probablement de 30 millions; ainsi qu'aux dépenses spéciales que nous serons peut-être appelés à faire pour la défense commune du Canada et de l'empire. Nous demandons au Parlement de nous accorder un crédit de 50 millions. Il est difficile de dire quelle partie de cette somme sera dépensée d'ici à la clôture de l'exercice financier, mais il y a lieu de prévoir que ce sera la plus grande partie. Pendant que sévit une guerre universelle et que notre existence nationale est en jeu, il ne serait guère patriotique de ménager son sang ou son argent; et on peut être assuré que le Gouvernement continuera à secondar de toutes ses forces les efforts de la Grande-Bretagne dans cette lutte émouvante où elle se trouve engagée pour la préservation de l'empire et de la liberté du monde.

Etant donnée une dépense capitale et spéciale pour la guerre, disons de 60 millions, nous devons, en outre, autoriser une dépense de \$8,500,000 pour le rachat des billets du Trésor dont l'échéance est en novembre, soit un total de \$68,500,000, qu'il faudra solder avec le produit d'emprunts ou de taxes spéciales. Déjà nous avons emprunté 25 millions par l'émission du mois de juin. Il reste donc à parer aux \$43,500,000 qui restent.

En vue de faire face partiellement aux dépenses spéciales pour la guerre, il me faut proposer certains relèvements des droits de douane et d'accise portant sur des articles et denrées qui sont d'ordinaire frappés en temps de guerre. Ce sont particulièrement le café, le sucre, les spiritueux et le tabac qui sont visés. Sur le café vert, qui est admis en franchise lorsqu'il est expédié directement du pays de production, ou obtenu en entrepôt douanier dans le Royaume-Uni, nous proposons l'établissement d'un droit de 2 cents $\frac{1}{4}$ la livre d'après le tarif préférentiel anglais et de 3c la livre

au tarif général. Il en résultera sur le café un surcroît de revenu annuel de \$500,000, à peu près. En ce qui regarde le sucre, nous proposons que, sur l'article brut du commerce, marquant au polarimètre 75 degrés, le taux du droit soit sous le régime du tarif préférentiel anglais relevé de 25c à 88c les 100 livres, et sous le régime du tarif général de 31c $\frac{1}{4}$ à \$1.11 $\frac{1}{4}$ les 100 livres. Nous ne proposons aucun changement de tarif pour correspondre aux divers degrés excédant 75. En d'autres termes, nous proposons un relèvement de 63c par 100 livres, sous le régime du tarif préférentiel anglais, et de 80c par 100 livres sous le régime du tarif général. Sur le sucre brut marquant 96 degrés il est effectué sous le régime du tarif préférentiel un relèvement depuis 40c $\frac{1}{4}$ par 100 livres à \$1.03 $\frac{1}{4}$ par 100 livres, et sous le régime du tarif général, un relèvement depuis 57c $\frac{1}{4}$ par 100 livres à \$1.37 $\frac{1}{4}$ par 100 livres. Sur le sucre raffiné marquant 88 degrés au polarimètre, le taux du tarif préférentiel anglais sera porté de 72c à \$1.52 les 100 livres, et le taux du tarif général de 93c à \$1.93 les 100 livres. Il n'est opéré aucun changement dans les taux relatifs aux divers degrés excédant 88. En d'autres termes, nous proposons un relèvement de 80c par 100 livres, sous l'empire du tarif préférentiel anglais, et de 81c les 100 livres sous le régime du tarif général.

Sur le sucre raffiné marquant 99 degrés, nous proposons de relever le taux du tarif préférentiel anglais de 83c les 100 livres à \$1.63 les 100 livres, et la taxe du tarif général de \$1.07 $\frac{1}{4}$ à \$2.07 $\frac{1}{4}$. En d'autres termes, nous proposons de relever de quatre cinquièmes de cent la livre, sous le régime préférentiel anglais, et de 1c la livre, sous le régime du tarif général, les droits imposés sur le sucre raffiné. En nous fondant sur les statistiques des importations de l'année dernière, il y a lieu de prévoir que cette taxe spéciale sur le sucre va nous assurer des recettes supplémentaires de plus de 5 millions par année.

Sur le whisky, l'eau-de-vie, le genièvre et autres spiritueux distillés de même nature, nous proposons de relever le droit de \$2.40 à \$3 par gallon de preuve. Nous fondant sur le chiffre de la consommation de l'année dernière, nous prévoyons qu'il en résultera pour nous un surcroît de recettes de plus de \$2,500,000 par année. Certaines autres modifications secondaires dont il n'est pas nécessaire de parler ici, seront proposées, comme conséquence du relèvement des droits sur le café, le sucre et les spiritueux. En d'autres termes, certains changements, conséquence des précédents, devront